

Fait et délibéré à Boisall
les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre : MM. les personnes présents

N'ont pas signé : MM.

1884
Le vote a eu lieu au public, établi à la désignation de l'acte (Art. 51 de la loi du 1884).

1884
Le vote a eu lieu au public, établi à la désignation de l'acte (Art. 51 de la loi du 1884).

Dans ce fait conformément